



## 19<sup>ème</sup> Conférence annuelle de la COPEAM

### Commission Télévision

**Hôtel Mansour Eddahbi  
Marrakech, 30 mars 2012**

### SCHEMA DE RESOLUTION

La Commission Télévision réunie à Marrakech cette année, a été l'occasion de faire émerger une série de questionnements importants à travers trois thèmes principaux : la coproduction *Inter-Rives*, la Charte de coproduction de Chypre et le projet *Joussour*.

Tout d'abord, comment à la fois mieux évaluer le travail effectué autour d'opérations telles que *Joussour* et *Inter-Rives* et comment susciter à l'avenir, notamment dans la réalisation d'une troisième série de cette dernière, une conviction plus affirmée, une adhésion plus enthousiaste et, donc, des chances accrues d'exemplarité de ce travail ?

Deuxièmement, comment réussir à dépasser le cadre des opérations de coproduction intégralement menées par notre Association, comme celles mentionnées ci-dessus, pour provoquer un mouvement à la fois naturel et maîtrisé de coproduction permanente entre partenaires, entre télévisions publiques, entre producteurs indépendants et diffuseurs d'une rive à l'autre ?

Ces deux questionnements, à partir des opérations phare citées que sont *Inter-Rives* et *Joussour*, ont conduit la Commission à s'interroger sur la mise en œuvre des engagements adoptés par les membres de la COPEAM dans la Charte de coproduction adoptée l'année dernière à Chypre lors de la 17<sup>e</sup> Assemblée Générale.

Cette Charte a permis de poser des principes. Les principes éthiques, bien sûr, mais aussi le principe fondamental d'une volonté de voir exister et se développer une coproduction télévisuelle tout azimut entre rives, entre télévisions et entre partenaires qu'il s'agisse d'auteurs, de producteurs, de réalisateurs, de journalistes ou de diffuseurs ; faire de cette idée de coproductions et d'échanges un cadre naturel et permanent, et faire de la COPEAM le médiateur, la cheville ouvrière, l'axe et le moyen de cette coopération naturelle.

Nous savons et nous avons réaffirmé qu'il convient de penser et de définir un cadre juridique, un cadre éditorial, ainsi qu'une implication des structures de la COPEAM pour assumer pleinement ce rôle de facilitateur des coproductions et des échanges et, enfin, de définir toutes les voies, toutes les possibilités d'activation de financements pour irriguer cette ambition.

Ces questions sont très importantes et doivent faire l'objet d'une réflexion concrète. Après l'affirmation des principes, les membres de la Commission expriment leur souhait de mettre en place, à partir de la Commission Télévision, un groupe de travail restreint qui soit en mesure de fournir un rapport régulier sur la manière de faire exister cet objectif.

Par ailleurs, il faut soutenir et promouvoir le nouvel outil Med-Agora. Cet outil, à l'évidence, peut se définir comme un élément central de la mise en place d'une politique de coproduction, d'aide aux producteurs indépendants et aux auteurs et d'échange entre diffuseurs.

Fait à Marrakech le 30 mars 2012